

Descriptifs des travaux sur le refuge du Mont Do / GR Nord

Ces travaux permettront de mettre à disposition du public les refuges de Grandes Randonnées dans des conditions optimales de sécurité et de confort, dans le respect de l'environnement et avec le souci de rendre pérenne la pratique pédestre.

Réfection du refuge du Mont Do

1. Ponçage, lasurage du refuge et du toilette sèche

Cette prestation consiste et comprend :

- Le nettoyage, le grattage et le ponçage du bardage extérieur du refuge (70 m²) ;
- Le nettoyage, le grattage et le ponçage des bancs et de la table de l'intérieur du refuge ;
- Le nettoyage, le grattage et le ponçage de l'extérieur du toilette sèche (40 m²) ;
- Le nettoyage, le grattage et le ponçage du parevent (intérieur et extérieur) de douche ;
- La fourniture et la pose de 2 couches extérieur de lasure de finition de coloris acajou de l'ensemble des éléments poncés.

2. Fourniture et pose d'une porte au refuge (D : 204*92*3.5 cm)

La prestation comprend :

- La dépose complète de la porte existante, y compris le démontage des éléments de fixation et de la quincaillerie existante ;
- L'évacuation de l'ancienne porte et de l'ensemble des éléments déposés vers une décharge ou une filière de traitement agréée ;
- La fourniture et la pose d'une nouvelle porte extérieure, résistante à l'humidité, aux intempéries et aux UV, de type porte en aluminium (couleur marron acajou) pleine avec panneau isolant, légère et adaptée à une utilisation intensive en refuge ;
- Les caractéristiques et dimensions de la porte : hauteur : 204 cm / largeur / 92 cm / épaisseur : 3 cm ;
- La porte devra être parfaitement adaptée à l'ouverture existante (vers l'extérieur). Le titulaire pourra effectuer, avant fabrication, la prise de cotes sur site et prévoir toutes les adaptations nécessaires à une pose correcte ;
- La fourniture et la pose de paumelles ou charnières renforcées résistantes à la corrosion, adaptées au poids de la porte ;
- La fourniture et la pose de 2 loquets de fermeture robuste, adapté à une utilisation extérieure et résistant à la corrosion ;
- La fourniture de toute la quincaillerie, visserie, fixations, calages, joints et accessoires nécessaires à la réalisation complète de la prestation ;
- La fourniture et pose d'un système anti claquement de la porte (câble + amortisseur+ système de maintien permettant de maintenir la porte en position ouverte) ;
- La réalisation de tous les réglages nécessaires afin d'assurer une ouverture et une fermeture aisées, sans frottement ni jeu excessif ;
- La vérification de la bonne tenue de l'ensemble et de la protection contre les infiltrations d'eau ;
- L'évacuation de l'ensemble des débris et déchets issus des travaux vers une décharge ou une filière de traitement agréée.

La prestation comprend toutes les fournitures, main-d'œuvre, transports, moyens de levage éventuels et sujétions nécessaires à la réalisation complète des travaux.

3. Travaux sur le BBQ

Cette prestation consiste et comprend :

- La dépose du BBQ existant ;
- La fourniture et la pose d'un BBQ en tôle inox de dimension : 45 cm de large * 60 cm de longueur et 3 mm d'épaisseur (voir un exemple sur le lien sudbox) ;
- La fourniture et la pose d'une grille basculante.

La prestation comprend toutes les fournitures, main-d'œuvre, transports, moyens de levage éventuels et sujétions nécessaires à la réalisation complète des travaux.

4. Travaux sur le faré

La présente prestation concerne la fourniture et la pose de deux pare-vent sous le faré existant, afin de protéger les usagers du vent tout en conservant l'intégration esthétique de l'aménagement existant.

Les deux pare-vent seront disposés en L, conformément à la configuration visible sur les photographies jointes.

Cette prestation consiste et comprend :

Fourniture et pose du Pare-vent n°1 :

- Dimensions : 240 × 110 cm environ ;
- Fourniture et pose sur le banc existant et fixation sur les poteaux du faré ;
- Réalisation en planches de bois traité autoclave, classe d'emploi H3, épaisseur minimale 32 mm ;
- Fixations adaptées à un usage extérieur et aux contraintes de vent.

Fourniture et pose du Pare-vent n°2 :

- Dimensions : 174 × 110 cm environ ;
- Pose perpendiculairement au premier pare-vent afin de former un L ;
- Fourniture et pose d'un poteau bois supplémentaire (90*90 mm minimum) pour assurer la stabilité de l'ensemble ;
- Poteau en bois traité autoclave classe H4 s'il est en contact ou scellé dans le sol ;
- Fixation du pare-vent sur le banc et les poteaux.

Prescriptions générales

- Bois adapté à un usage extérieur et résistant aux intempéries ;
- Planches : bois traité autoclave H3 – épaisseur 32 mm minimum ;
- Poteau en contact avec le sol : bois traité autoclave H4 ;
- Visserie et quincaillerie inoxydables ou galvanisées à chaud, adaptées à l'extérieur ;
- Les dimensions devront être vérifiées sur site avant fabrication.
- L'ensemble devra être solidement fixé afin de résister aux contraintes de vent et présenter une finition soignée, en harmonie avec le faré existant.
- Nettoyage et évacuation des déchets après travaux.

La prestation comprend l'ensemble des fournitures, fixations, ancrages, main-d'œuvre et pose nécessaires à la réalisation complète des travaux.

5. Travaux divers

Cette prestation rémunérée, consiste et comprend :

- Mettre des clous ou vises et /ou colle sur quelques plinthes qui se décollent et sur les planches de lit ;
- Nettoyage du refuge et du toilette sèche ;
- La fourniture et la pose d'un système de maintien permettant de maintenir la porte des toilettes sèches en position ouverte ;
- Le remplissage du fut de copeaux non traités pour sanitaire dans le toilette sèche ;
- L'apport de bois (stère d'environ 0.5 m³) ;
- Evacuation de tous les détritiques dans une décharge agréée.

➤ Contraintes liées à l'accès au refuge et abris

Compte tenu de la localisation du refuge de Mine Soleil et des contraintes particulières d'accès au site, le titulaire devra intégrer dans son offre l'ensemble des moyens humains, matériels, logistiques et de transport nécessaire à la réalisation des travaux.

➤ Travaux supplémentaires éventuels

Si, lors de l'intervention, des désordres, dégradations ou travaux complémentaires nécessaires au bon fonctionnement et à la remise en état de l'installation sont constatés et qu'ils ne sont pas prévus dans le présent cahier des charges, l'entreprise devra en informer le maître d'ouvrage avant toute intervention supplémentaire.

Après constat et validation du maître d'ouvrage, ces travaux pourront faire l'objet d'une prestation supplémentaire, donnant lieu à l'établissement d'un devis ou d'un bon de commande complémentaire préalablement accepté.

Aucun travail supplémentaire ne pourra être réalisé ni facturé sans l'accord préalable du maître d'ouvrage.

(Voir les photos correspondantes aux travaux demandés sur le lien ci-dessous).

<https://sudbox.psud.nc/index.php/s/ZiurtyZILZNNVOM>

NOTIFICATION

Le TITULAIRE (*) :

NOM :

BANQUE :

NUMERO DE COMPTE (23 chiffres) :

NUMERO DE RIDET :

A Nouméa, le :

Signature :

() le nom de la personne ayant apposé sa signature est reproduit en lettres capitales précédé de la mention " lu et approuvé"*